

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Décision du 6 avril 2023

**portant nomination du référent déontologue par intérim du ministère de l'Europe et des
affaires étrangères**

NOR : EAEA2309499S

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 124-2 ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2017 relatif au référent déontologue du ministère des affaires étrangères, notamment son article 5,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Hugues SIMON-MICHEL, conseiller des affaires étrangères hors classe, est chargé d'assurer l'intérim des fonctions de référent déontologue du ministère de l'Europe et des affaires étrangères jusqu'à la désignation du nouveau titulaire des fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 6 avril 2023

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères

*Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
Le directeur général de l'administration
et de la modernisation*

Julien STEIMER